

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ NOTRE DAME DE MONTAUBAN**  
**MRC DE MÉKINAC**

À une session régulière du conseil de la municipalité de Notre Dame de Montauban tenue le 10<sup>e</sup> jour de mars 2015 à 10h30 à la salle des loisirs, secteur Montauban et où étaient présents Mesdames Diane Morasse Léveillé, Isabelle Denis, Messieurs Gerald Delisle, Yves Pagé, Jean-Louis Martel et Michel Sasseville sous la présidence du maire Monsieur Jean-Guy Lavoie. Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Manon Frenette, directeur-général est aussi présente.

**RÉSOLUTION # 2015-03-38 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1-) Mot de Bienvenue
- 2-) Adoption de l'ordre du jour
- 3-) Adoption du procès-verbal du 3 février 2015
- 4-) Adoption et paiement des comptes
- 5-) Correspondance
- 6-) Résolution demande d'aide financière pour la Fête Nationale 2015
- 7-) Approbation de la soumission pour le plan d'intervention pour les réseaux d'aqueduc
- 8-) Approbation du rapport des dépenses dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 9-) Séance du mois d'avril à Montauban
- 10-) Autres sujet :
  - A) Demande au MERN de traiter les demandes de CLAIMS sur le territoire de Notre Dame de Montauban
  - B) Appui au Garage G. Champagne
  - C) Avance de fonds à Coop Multiservices pour l'achat des Équipements
  - D) Approbation de la soumission pour nouveau réservoir, secteur Montauban
  - E) Cautionnement Coop Multiservices vs station d'essence.
- 11-) Période de questions
- 12-) Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Gerald Delisle, appuyé par la conseillère Isabelle Denis que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**RÉSOLUTION # 2015-03-39 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3**  
**FÉVRIER 2015**

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Martel, appuyé par le conseiller Yves Pagé que le procès-verbal du 3 février 2015 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**RÉSOLUTION # 2105-03-40 ADOPTION & PAIEMENT DES COMPTES**

24584	MAXIME POULIN GRENIER	TPI		442.81	\$
24585	PETITE CAISSE	FRAIS POSTE		100.30	\$
24586	REVENU CANADA IMPOT	CONTR. EMPL. DÉC. 14		56.67	\$
24587	MINISTÈRE REVENU QUÉBEC	CONTR. EMPL. DÉC. 14	3	256.38	\$
24588	COOP SOLIDARITÉ MULT.	AVANCE	70	000.00	\$
24589	PETITE CAISSE	FRAIS POSTE		104.95	\$
24590	MANON FRENETTE	SEM. 31-01-15		748.40	\$
24591	BENOIT CAOUETTE	SEM. 31-01-15		806.54	\$
24592	FABIENNE M. GOSSELIN	SEM. 31-01-15		336.28	\$
24593	DENISE VILLEMURE	SEM. 31-01-15		314.96	\$
24594	FRÉDÉRIC LAMOTHE	SEM. 31-01-15		548.45	\$
24595	CHRISTIAN PARÉ	SEM. 31-01-15		781.75	\$
24596	CENTRE SPORTIF J.P.	AIDE FINANCIÈRE	15	000.00	\$
24597	S.C.A. ST-UBALDE	ESSENCE & INCENDIE		93.41	\$
24598	COOP SOLIDARITÉ MULT.	ESSENCE RAM		100.50	\$
24599	FINANCIÈRE BANQUE NATIONAL	REMB. PRÊT FOSSE BAS CÔTE	125	029.50	\$
24600	MICHEL SASSEVILLE	DÉPL. LÉGISLATION		50.60	\$
24601	REVENU CANADA IMPOT	CONTR. EMPL. JANV.	2	750.36	\$
24602	MINISTÈRE REVENU QUÉBEC	CONTR. EMPL. JANV.	6	092.90	\$
24603	MANON FRENETTE	SEM. 7-02-15		748.40	\$
24604	BENOIT CAOUETTE	SEM. 7-02-15		806.54	\$
24605	FABIENNE M. GOSSELIN	SEM. 7-02-15		336.28	\$
24606	DENISE VILLEMURE	SEM. 7-02-15		314.96	\$
24607	FRÉDÉRIC LAMOTHE	SEM. 7-02-15		548.45	\$
24608	CHRISTIAN PARÉ	SEM. 7-02-15		781.75	\$
24609	CHRISTIAN PARÉ	ESSENCE TPI		47.08	\$
24610	COOP SOLIDARITÉ MULT.	ESSENCE VOIRIE		108.01	\$
24611	MANON FRENETTE	SEM. 14-02-15		748.40	\$
24612	BENOIT CAOUETTE	SEM. 14-02-15		806.54	\$
24613	FABIENNE M. GOSSELIN	SEM. 14-02-15		336.28	\$
24614	DENISE VILLEMURE	SEM. 14-02-15		314.96	\$
24615	FRÉDÉRIC LAMOTHE	SEM. 14-02-15		548.45	\$
24616	CHRISTIAN PARÉ	SEM. 14-02-15		781.75	\$
24617	COOP SOLIDARITÉ MULT.	ESSENCE RAM		77.01	\$
24618	CENTRE SPORTIF J.P.	PANNEAU CAMPING		350.00	\$
24619	COUR MUNICIPALE MRC	FRAIS COUR		13.45	\$
24620	PLOMBERIE G. AUGER	CENTRE MUNICIPAL	7	500.00	\$
24621	TÉLUS	FAX ECT.		382.92	\$
24622	HYDRO QUÉBEC	CASERNE, LUMIÈRES	1	387.58	\$
24623	DENISE VILLEMURE	DÉPL. BIBLIO. VOLUME		104.92	\$
24624	SEAO-CONSTRUCTO	CENTRE MUNICIPAL		85.69	\$
24625	CANADIEN NATIONAL	PASSAGE À NIVEAU		825.00	\$
24626	GROUPE CLR	PADGET		217.42	\$
24627	XÉROX CANADA	LOC. COPIEUR & FAX	2	244.50	\$
24628	A.D.M.Q.	COTISATION	1	448.50	\$
24629	À 24637	LÉGISLATION	3	294.73	\$
24638	FRÉDÉRIC LAMOTHE	DÉPL. CULTUREL		488.52	\$
24639	MANON FRENETTE	SEM. 21-02-15		748.40	\$
24640	BENOIT CAOUETTE	SEM. 21-02-15		806.54	\$
24641	FABIENNE M. GOSSELIN	SEM. 21-02-15		336.28	\$
24642	DENISE VILLEMURE	SEM. 21-02-15		314.96	\$

24643	FRÉDÉRIC LAMOTHE	SEM. 21-02-15	548.45	\$
24644	CHRISTIAN PARÉ	SEM. 21-02-15	781.75	\$
24645	MANON FRENETTE	RÉCEPTION	108.61	\$
24646	REVENU CANADA IMPOT	CONTR. EMPL.	31.59	\$
24647	MINISTÈRE REVENU QUÉBEC	CONTR. EMPL.	509.28	\$
24648	PETITE CAISSE	ESSENCE, POSTE, ECT.	269.85	\$
24649	COOP SOLIDARITÉ MULT.	ESSENCE RAM	111.11	\$
24650	BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	1 ER VERSEMENT	500.00	\$
24651	CHRISTIAN PARÉ	ESSENCE & COLLOQUE	80.00	\$
24652	COMITÉ D'ENTRETIEN DES CHEMINS LAC GEORGES	CHEMIN HIVER L.A.S.	2 326.50	\$
24653	RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA	RADIO	311.00	\$
24654	BELL EXPRESS VU	T.V.	90.43	\$
24655	TÉLUS MOBILITÉ	CELLULAIRE	263.29	\$
24656	TÉLUS	FEU	71.56	\$
24657	GROUPE CLR	PADGET	217.42	\$
24658	HYDRO QUÉBEC	BUREAU, GARAGE ECT	7 473.99	\$
24659	ASS. CHEFS EN SÉC. INCENDIE DU QC	CONGRÈS	640.41	\$
24660	MANON FRENETTE	SEM. 28-02-15	748.40	\$
24661	BENOIT CAOUCETTE	SEM. 28-02-15	806.54	\$
24662	FABIENNE M. GOSSELIN	SEM. 28-02-15	336.28	\$
24663	DENISE VILLEMURE	SEM. 28-02-15	314.96	\$
24664	CHRISTIAN PARÉ	SEM. 28-02-15	781.75	\$
24665	ARCHITECTES J. & GERVAIS	CENTRE MUNICIPAL	4 706.79	\$
24666	BIOLAB	ANALYSE D'EAU	671.25	\$
24667	BOUTIQUE FLEUR DE MAI	FLEURS	51.75	\$
24668	DENIS CHATEAUVERT	RÉMUN. INCENDIE	76.36	\$
24669	GROUPE CLR	PADGET	112.34	\$
24670	GÉRALD DELISLE	P.R.	113.19	\$
24671	LYNE DELISLE	P.R.	127.76	\$
24672	FRANCIS DENIS	AQUEDUC & INCENDIE	287.54	\$
24673	ÉBENISTERIE MONTAUBAN	SALLE LOISIRS	258.75	\$
24674	ENTREPRISES DANY DION	FORMATION POMPIERS	247.46	\$
24675	ENTR. ÉLECTRICIEN G.L.	LUMIÈRES RUES	814.54	\$
24676	ÉQUIPEMENT BUREAU P/C	FOURNITURE BUREAU	93.17	\$
24677	MICHAEL FRENETTE	RÉMUN. INCENDIE	56.95	\$
24678	KEVIN FRENETTE	RÉMUN. INCENDIE	55.82	\$
24679	GARAGE C. LAMARRE	ENTR. DAKOTA	411.90	\$
24680	GARAGE B. HARDY	CAMION INCENDIE	62.67	\$
24681	MARC GARIEPY NETTOYEUR	HÉBERGEMENT	106.93	\$
24682	ÉDITIONS COM. CHENAUX	CULTUREL	574.88	\$
24683	ISILATION J.M. BELISLE	CENTRE MUNICIPAL	9 458.61	\$
24684	MICROGEST INFORMATIQUE	FOURN. BUREAU TPI	481.71	\$
24685	MINISTÈRE REVENU QUÉBEC	CONTR. EMPL.	430.54	\$
24686	GUY MORASSE	RÉMUN. INCENDIE	42.32	\$
24687	GROUPE ULTIMA INC.	ASSURANCES	36 952.00	\$
24688	MARC O'BOMSAWIN	RÉMUN. INCENDIE	39.34	\$
24689	JESSY G. PERRON	RÉMUN. INCENDIE	55.47	\$
24690	HUGO G. PERRON	RÉMUN. INCENDIE	73.15	\$
24691	SYLVAIN PERRON	ALLOC. CHEF	250.00	\$
24692	PLURITEC INGÉNIEURS	CENTRE MUNICIPAL	4 253.85	\$
24693	PG SOLUTIONS	FOUR, BUREAU	833.57	\$
24694	PROTECTION INCENDIE CFS	INCENDIE	446.63	\$

24695	MARTIN RIVARD	RÉMUN. INCENDIE	12.09 \$
24696	R.M. LEDUC & CIE	FOUR. BUREAU BIBLIO	184.51 \$
24697	YVES SASSEVILLE	RÉMUN. INCENDIE	37.67 \$
24698	SAVONNERIE B-L (1988)	ARTICLE NETT.	42.26 \$
24699	SÉCURITÉ PLUS	P.R.	274.22 \$
24700	MATREC	CENT. MUN. LOC.CONT.	1 034.78 \$
24701	S.C.A. ST-UBALDE	CLÉ	16.35 \$
24702	ST-LAURENT	CENTRE MUNICIPAL	9 135.09 \$
24703	J.-RENÉ & RÉAL BOURRÉ	4E VERSEMENT DÉNEIG.	42 851.18 \$
24704	MINISTÈRE REVENU QUÉBEC	Contr.Empl. Fév	6 384.48 \$
24705	REVENU CANADA IMPOT	Contr. Empl. Fév	2 835.49 \$
24706	SAAQ Const. Richard	Immatriculation	4 800.00 \$
24707	Champagne	1erv. Centre Mun.	60 640.69 \$
24708	Pierre Naud inc.	Centre Municipal	2 240.32 \$
			464 428.57 \$

Il est proposé par le conseiller Michel Sasseville, appuyé par le conseiller Gérald Delisle que les comptes soient approuvés et payés au montant de \$ 464,428.57

#### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

#### **CORRESPONDANCE**

- Biolab : analyse d'eau secteur Notre Dame et Montauban. Eau bonne
- Ministère des Transports : Accusé réception de notre résolution pour permis d'intervention 2015 sur les routes du Ministère.
- Ministère de l'environnement : confirme que la non-conformité du poste de chloration pour le réseau d'eau Montauban a été corrigée et que
- Hockey Mineur Mékinac : demande pour avoir accès à la glace de l'aréna au mois d'août 2015 à l'étude
- Municipalité de Ste-Thècle : adoption des prévisions budgétaires de l'entente inter municipale en incendie

#### **RÉSOLUTION # 2015-03-41 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Denis, appuyé par le conseiller Yves Pagé que la correspondance soit déposée tel que lue.

#### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**RÉSOLUTION # 2015-03-42 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR  
LA FÊTE NATIONALE 2015**

Il est proposé par le conseiller Gérald Delisle, appuyé par la conseillère Isabelle Denis que le comité de la Fête nationale soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2015.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**SOUSSION SUR INVITATION VS PLAN D'INTERVENTION**

2 soumissions ont été reçues soit :

- Pluritec ingénieurs-conseils au montant de \$10,910.
- Roche Ltée groupe-conseil au montant de \$11 000.

**RÉSOLUTION # 2015-03-43 APPROBATION DE LA SOUSSION VS  
PLAN D'INTERVENTION POUR LES  
RÉSEAUX D'EAU SECTEUR NOTRE DAME  
ET MONTAUBAN**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit refaire la mise à jour de son plan intervention afin de pouvoir obtenir la nouvelle aide financière dans le cadre du programme de la taxe accise 2014-2018;

Il est proposé par le conseiller Yves Pagé, appuyé par le conseiller Gérald Delisle que ce conseil accepte l'offre de Pluritec, ingénieurs-conseils au montant de \$ 10,910 pour la réalisation de la mise à jour du plan d'intervention de la municipalité de Notre Dame de Montauban

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**RÉSOLUTION # 2015-03-44 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU  
RÉSEAU ROUTIER LOCAL VS ATTESTATION  
COMPENSATION**

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de \$ 114,043.00 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2014;

ATTENDUE QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Michel Sasseville, appuyé par la conseillère Diane Morasse Léveillé et il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Notre Dame de Montauban informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**RÉSOLUTION # 2015-03-45 SÉANCE D'AVRIL À MONTAUBAN**

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Martel, Appuyé par le conseiller Gérald Delisle que la séance régulière du 14 avril 2015 aura lieu à la salle des Loisirs, secteur Montauban.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**RÉSOLUTION # 2015-03-46 claims**

CONSIDÉRANT que dans le secteur Montauban, il y a déjà des claims miniers de chaque côté du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT qu'il y a des demandes au Ministère concerné pour inclure le périmètre urbain dans un claim;

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Martel, appuyé par le conseiller Yves Pagé que ce conseil autorise la MRC de Mékinac de ne pas s'objecter à la demande de claims dans le secteur Montauban dans le périmètre urbain

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**RÉSOLUTION # 2015-03-47 APPUI À GARAGE G. CHAMPAGNE**

Considérant que BRP vient de confirmer au Garage G. Champagne inc. qu'il ne sera plus concessionnaire des produits SKI-DOO à Lac aux Sables, à compter du 31 mars 2015;

Considérant que dans l'immédiat de la MRC Mékinac, seul BRP n'aura plus de concession sur le territoire pour les motoneigistes SKI-DOO;

Considérant que dû au réchauffement climatique, la FCMQ, conjointement avec le Comité Sentiers Récréatifs de

la Mauricie, a changé un sentier régional en sentier Trans-Québec Est-Ouest, passant dans le stationnement du Garage G. Champagne inc. et du territoire de la MRC Mékinac;

Considérant que la MRC Mékinac a été déclarée par les maires des dix municipalités « MRC Motoneige-Quad», dans le but de développer l'économie de ces sports;

Considérant que la MRC Mékinac est un lien naturel entre la région de Québec et Lanaudière, constituant un pays naturel pour le sport de la motoneige;

En conséquence il est proposé par le conseiller Gérald Delisle, appuyé par la conseillère Isabelle Denis que la municipalité de Notre Dame de Montauban demande à BRP de maintenir sa concession du Garage G. Champagne inc. de façon à assurer le développement de ce sport dans la région immédiate de Mékinac et de continuer d'assurer l'excellent service aux motoneigistes de passage sur la TQ 23

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**RÉSOLUTION # 2015-03-48 AVANCE DE FONDS À COOP SOLIDARITÉ  
MULTISERVICES MONTAUBAN VS ACHAT  
D'ÉQUIPEMENTS**

Considérant que suite au départ de SCA St-Ubalde la Coop de Solidarité Multiservices Montauban a fait l'acquisition des équipements;

Considérant que la Coop de Solidarité Multiservices Montauban a acquis les équipements sans déboursier d'argent car SCA St-Ubalde avait une pénalité à payer qui représentait le montant de l'achat;

Considérant que Coop de solidarité Multiservices Montauban devait payer la TPS et TVQ sur cette acquisition et qu'elle ne possédait pas la liquidité nécessaire;

Considérant que la municipalité doit payer un loyer mensuel pour la bibliothèque et qu'une subvention est prévue au budget;

Il est donc proposé par Diane Morasse Léveillée, appuyé par le conseiller Jean-Louis Martel que ce conseil paie à la Coop de Solidarité Multiservice Montauban un montant de \$70,000. pour l'acquisition des équipements de SCA St-Ubalde.

Que ce montant se détaille comme suit :

Loyer de la Bibliothèque	\$ 16,550.44
Subvention annuelle	\$ 18,500.00
Avance de fonds à être rembourser par la Coop	\$ 34,949.56

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**RÉSOLUTION # 2015-03-49 APPROBATION DE LA SOUMISSION VS  
AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR  
D'EAU POTABLE, SECTEUR MONTAUBAN**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit se conformer au programme d'économie d'eau du Gouvernement;

COSNIDÉRANT quelle doit aussi se conformer au schéma de couverture de risque incendie;

CONSIDÉRANT que le réservoir d'eau dans le secteur Montauban est trop petit;

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Martel, appuyé par le conseiller Michel Sasseville que ce conseil accepte l'offre de Pluritec, ingénieurs-conseils au montant de \$ 21,650 plus les taxes pour préparer tous les documents nécessaire pour la réalisation de l'aménagement d'un nouveau réservoir, secteur Montauban.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**RÉSOLUTION # 2015-03-50 CAUTIONNEMENT TEMPORAIRE POUR  
STATION D'ESSENCE**

Considérant l'article 9 du Code Municipal qui permet à une municipalité de se porter caution d'une personne morale vouée à la poursuite des fins mentionnés à certains articles de la Loi sur les compétences municipales;

Considérant que la Coop de Solidarité Multiservices Montauban opère la station-service Sonic depuis le 1<sup>er</sup> février 2015 et qu'elle poursuit des objectifs d'initiatives de bien-être de la population et de promotion commerciale et touristique sur le territoire de la Municipalité;

Considérant que la Coop Fédérée demande, à Coop de Solidarité Multiservices Montauban, un cautionnement d'une valeur de \$15,000 pour l'approvisionnement en produits pétroliers;

Il est donc proposé par le conseiller Jean-Louis Martel, appuyé par la conseillère Isabelle Denis que ce conseil accorde un cautionnement d'une valeur de \$15,000. en faveur de la COOP Fédérée pour l'approvisionnement en produits pétrolier à la station-service Sonic opérée par la Coop de Solidarité Multiservices Montauban;

Ce cautionnement est valable pour une durée de 5 ans, sans renouvellement automatique.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**



**RÉSOLUTION # 2015-03-51 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Denis,  
appuyé par le conseiller Yves Pagé que l'assemblée soit  
levée à 20h05

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**